



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION
Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

H. F. G.	10
H. D.	11
A. D.	
P. P.	4
G. D.	12
A. L.	

74687

N° 40

15 septembre 1955

REPRODUCTION SOUHAITEE.

Le Nouvel indicateur des trains.

Le service des trains de la période d'hiver prend cours le 2 octobre 1955. La presse a d'ores et déjà fait une large diffusion aux innovations substantielles apportées aux horaires. Il est superflu de revenir sur cet objet.

Un mot cependant touchant la présentation de l'indicateur.

La dernière édition contenait un bulletin demandant l'opinion des lecteurs sur l'adoption éventuelle du format de poche.

Des milliers de réponses sont parvenues à la SNCB. Pour les trois quarts environ, les avis sont favorables au changement proposé.

Déférant à ce vœu de la majorité, tout sera mis en oeuvre pour qu'à partir de l'édition de mai 1956, l'indicateur revête cette forme jugée plus maniable et plus lisible.

+
+ +

Depuis mai dernier, le groupe des indicateurs régionaux couvrant les régions de Liège et d'Anvers s'est complété de deux éditions nouvelles, l'une englobant le Littoral et une large partie des Flandres, l'autre Namur et les Ardennes.

Le succès de ces éditions régionales est tel qu'il a été décidé d'en poursuivre la publication pour la période hivernale.

Leur prix de vente est de 7 francs l'exemplaire. Elles contiennent les horaires des trains et des autobus SNCB circulant dans les régions indiquées.

Quant à l'indicateur officiel, son prix de vente reste inchangé : 20 francs le volume simple contenant les horaires

des trains et autobus SNCB, et 35 francs le volume double comprenant en outre les trains et autobus de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, ainsi que les autobus privés.

L'indicateur officiel et les indicateurs régionaux sont en vente :

- dans les gares (loges des récoleurs et guichets);
- dans les bibliothèques des gares..

Modification des heures d'ouverture de la Halte "Bruxelles-Chapelle".

Actuellement, la Halte "Bruxelles-Chapelle" est ouverte les jours ouvrables de 6 à 9 h. et de 16 à 19 h.

Il a été décidé qu'à partir du 2 octobre prochain (date de mise en vigueur du service d'hiver) la Halte sera ouverte sans interruption les jours ouvrables de 6 à 22 heures.

Les dimanches et jours fériés, "Bruxelles-Chapelle" restera fermée comme actuellement.

En dehors des heures de pointe, la Halte sera desservie par les trains omnibus du service semi-horaire Anvers-Malines-Bruxelles, qui est prolongé d'heure en heure jusqu'à Braine-l'Alleud.

M. GUILLAUME
Président de l'ABAC
17, Rue de Robiano, Tervueren



IMPRIMES

